

Penthalaz, le 16 septembre 2008



Conseil communal Penthalaz

Séance du 15 septembre 2008

Composition du bureau

Madame Isabelle Gay-Crosier, Présidente,
Mesdames Sandrine Berthoud et Corinne Borgeaud, scrutatrices,
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

* * *

Madame Isabelle Gay-Crosier, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers pour ce 3^{ème} Conseil de l'année 2008.

Elle passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 42

Excusés : MM Michel Anger, Naïm Ben Khelifa, Didier Chapuis, Pierre-Yves Dénéréaz, José Feijo, Bernard Morel, Jean-François Perusset, Daniel Rochat.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil du 16 juin 2008 :
La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est adopté sans avis contraire ni abstention.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Présidente, informe l'assemblée qu'elle a reçu deux courriers provenant de différentes associations qui sollicitent les membres du Conseil pour le don de leur jeton de présence lors de la dernière séance du Conseil communal. Mme I. Gay-Crosier fera parvenir ces courriers aux présidents de groupes qui en prendront connaissance.

Elle donne ensuite lecture de la lettre de démission de l'huissier, Mme Laora Chiuminatti, qui quitte prochainement la Commune, ceci avec effet au 31 mars 2009.

La Présidente communique les remerciements de la Municipalité à tous les membres du Conseil qui ont été présents au « chalet » de Penthalaz lors de la Fête du Blé et du Pain à Echallens.

Mme I. Gay-Crosier annonce que le jeudi 18 septembre 2008 aura lieu l'accueil des nouveaux habitants de la Commune au Centre communal du Verger. Chacun et chacune est invité à y participer. Elle passe ensuite à quelques rappels concernant les rapports des diverses commissions : ceux-ci doivent être transmis par écrit, si possible avant la séance de préparation, au (à la) Président(e) du Conseil, à la secrétaire du Conseil, aux présidents de groupes et à la Municipalité. Lors du Conseil, en plus du rapport, le rapporteur doit également transmettre à la secrétaire, la liste de frais des personnes présentes aux Commissions.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier-Charroton, Syndique, prend la parole pour donner les informations suivantes :

La date du prochain Conseil est fixée au 8 décembre 2008.

Personnel communal : Mlle Aurore Bédard a réussi son apprentissage d'employée de commerce ; elle est engagée au bureau communal jusqu'au 31 décembre 2008.

Police des constructions : M. Rumley, architecte, a été mandaté par la Municipalité afin d'effectuer les visites finales des dossiers terminés avec la collaboration de la Commission concernée, dans le but de pouvoir délivrer les permis d'habiter ou d'utiliser.

Giratoire : à ce jour, la Commune n'a reçu aucune nouvelle formelle du Canton quant à la progression de ce dossier.

Fête du Blé et du Pain à Echallens : la participation des 10 communes qui ont rejoint le District du Gros-de-Vaud, a été très appréciée par les organisateurs. La Municipalité a eu beaucoup de plaisir à présenter Penthalaz.

Un tout grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé à cette belle expérience. Rendez-vous dans 10 ans !

Règlement de police : le Règlement a été signé par le chef du Département de l'Intérieur le 19 août dernier. Le délai référendaire suivant la signature étant écoulé, le Règlement peut désormais être appliqué.

M. Yvan Rochat, Municipal, présente les points suivants :

Travaux effectués par les jeunes pendant la période des vacances scolaires :

La Municipalité reçoit chaque année des demandes de jeunes gens qui proposent leurs services pour divers travaux, dans le but de se faire quelques sous.

Cet été, les tâches suivantes, ont notamment été exécutées (liste non exhaustive)

- évacuation des débris de l'ancienne décharge du Bas-des-Monts
- démontage et évacuation des lits PC de l'ancien local des archives au Verger
- peinture des moloks
- désherbage des abords du vestiaire du foot
- participation aux grands nettoyages d'été au Centre communal du Verger et au collège du Cheminet

Un grand merci à ces jeunes pour le travail effectué.

Bâtiment scolaire : la Municipalité a mandaté M. Rumley, architecte, pour effectuer une expertise des bâtiments scolaires. La demande émanait du Canton suite à l'effondrement de plafonds (Bex et Vallorbe). Un rapport doit être présenté dans le courant de l'automne.

Augmentation des frais de transports : en raison de la hausse du prix du pétrole, les frais de transports et d'entretien en général n'échapperont pas à une augmentation de leurs coûts.

ASiCoPe : le Conseil intercommunal de l'ASiCoPe (Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz et environs) a accepté, le 10 septembre 2008, la construction d'un bâtiment administratif au PAM à Cossonay, ce qui permettra la création de 5 classes pour la rentrée 2010. Cette construction représente un investissement d'un peu plus de 4 millions de francs.

Le Comité de direction et la commission de gestion-finances de l'ASiCoPe vont procéder à une visite des bâtiments scolaires situés dans 11 communes de l'association. Cette opération a pour but d'estimer les investissements futurs de ces bâtiments (entretien, rénovation).

Vandalisme : à plusieurs reprises des déprédations ont été perpétrées, notamment aux vestiaires du foot et aux bacs fleuris sis devant le Verger. Selon la gravité des cas des plaintes ont été déposées.

Local des Jeunes : en raison de la fréquentation importante de ces lieux, la Municipalité a mis à disposition de "Toit pour tous" un local supplémentaire (sous-sol, côté Bibliothèque), ainsi que de la peinture pour rafraîchir cet endroit.

M. Yves Jauner, Municipal, donne différents renseignements :

Jubilare : vous pouvez retrouver le nom du jubilaire sous la rubrique « Jubilaire » du prochain Cancanier.

Site Internet : le serveur de messagerie du site a été migré sur un serveur de type « Unix », ceci afin de permettre plus de flexibilité sur la gestion des comptes e-mail.

Afin de satisfaire la demande de certaines sociétés, une page calendrier avec la liste des événements sera introduite prochainement sur le site de la commune.

Une nouvelle rubrique a été introduite sur le site « décisions municipales » à voir sous autorité / municipalité.

ASiCoPe : la reprise scolaire s'est très bien déroulée.

La présidente du comité directeur ASiCoPe, Mme Corinne Simon, a donné sa démission. Lors de la séance intercommunale du 10 septembre 2008, Mme Ingrid Rossel de Vufflens-la-Ville a été élue à ce poste.

LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) : 28 communes, dont Penthalaz, ont adhéré au réseau d'accueil de jour des enfants de la région de Cossonay. Le dossier de reconnaissance du réseau sera transmis prochainement à la FAJE (fondation sur l'accueil de jour des enfants). La mise en place de ce réseau va offrir 140 places d'accueil.

Le plan de développement de l'accueil de jour du réseau, pour 2009-2013, prévoit 183 places supplémentaires.

Social – Prévention : la mise sur pied d'un circuit Pédibus n'a pas pu se concrétiser en raison d'un manque de bénévoles.

En revanche, 4 nouvelles personnes vont intégrer l'équipe des patrouilleurs après avoir suivi le cours y relatif. Merci à ces personnes pour leur engagement.

Sport : les projecteurs des terrains de foot B et C seront à nouveau utilisés au début du mois de septembre 2008.

« Le Cancanier » : lors de sa séance du 25 août 2008, la Municipalité a nommé Mme Laurence Fischli en qualité de membre du comité de rédaction du journal « Le Cancanier ». Elle secondera Mme Isabelle Gay-Crosier.

Bâtiment scolaire : Le pavillon scolaire n'est plus, sa démolition a eu lieu durant les vacances scolaires.

En lieu et place du bâtiment, une zone de pique-nique pour les jeunes écoliers ainsi que des places de parc remplaceront cet ancien pavillon.

M. Yves Jauner, Municipal, demande la nomination d'une commission pour le futur columbarium du cimetière.

M. Michel Girod, Municipal, présente les informations concernant :

- La modération de trafic.

Après la mise en place des premiers éléments de modération de trafic sur les quartiers de la Vuy, Chemin Rouge et de Sauffaz, la Commission continue ses travaux de réflexion afin de mettre en adéquation le système de modération avec les secteurs nouvellement construits ou en construction. La tâche n'est pas simple, ce d'autant plus que les travaux des quartiers Loëttaz-Barges, Dessous-la-Ville et Cheminet sont en permanence en mouvement, et que le flux des véhicules lourds liés aux différents chantiers ne permettent pas, pour le moment, d'installer des éléments modérateurs.

La Commission, en accord avec la Municipalité, s'est fixée deux nouvelles zones importantes de notre commune, à savoir : le secteur du Collège et le secteur du Village. Concernant le secteur du Collège, il s'agit d'étudier l'introduction d'une zone 30 km/h au droit de l'administration communale et d'une zone 20km/h sur le Cheminet, sur la longueur dudit collège. Cette étude met en avant la sécurisation des différents passages utilisés par les élèves et les riverains, et a pour but de limiter drastiquement le balai incessant des voitures avant et après les heures de cours...

Concernant le secteur du Village, une étude de modération de trafic avait déjà été entreprise par Mme Dominique Von der Mühl. La Commission a pris connaissance de cette étude qui situe cette zone à partir de dessous l'Eglise jusqu'à la Maison de Ville. Dans cette partie de tronçon, la circulation devrait également être limitée à 30 km/h.

M. Michel Girod, Municipal, tient encore une fois à remercier la Commission de modération de trafic pour son travail.

- Sa démission du poste de Municipal avec effet au 30 novembre 2008.

Ce n'est pas sans une certaine déception et de gaieté de cœur que M. Michel Girod a pris cette décision. Cependant, il faut relever 3 éléments importants qui ont motivé ce choix :

- de nouvelles responsabilités professionnelles qui lui demandent une présence et une capacité de travail encore plus fournie,
- le travail de Municipal est vraiment très intéressant et très prenant...les 600 heures annuelles (30%) de la charge municipale combient des journées déjà fort bien remplies !
- la situation familiale s'est également modifiée en cours de mandat.

M. Michel Girod tient à relever la parfaite collégialité qui règne au sein de la Municipalité et l'excellent travail effectué par les Commissions.

Il regrette de laisser derrière lui un travail inachevé, mais des bases solides ont été posées et il a confiance pour l'avenir de la Commune.

Pour conclure, M. Michel Girod annonce qu'il offrira le verre de l'amitié à la fin de la séance

M. Frédy Mast, Municipal, parle du sujet suivant :

Suite à des actes de vandalisme, les luminaires situés de part et d'autre de la COOP ont été une nouvelle fois réparés et comme à l'accoutumée ces réparations engendrent des frais.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Présidente, ouvre la discussion.

M. André Marendaz s'adresse à M. Yvan Rochat, Municipal, pour savoir si, lors de l'expertise des bâtiments scolaires, il est prévu de se renseigner au sujet des plafonds des anciennes parties des écoles qui pourraient encore contenir de l'amiante ?

M. Yvan Rochat, Municipal, répond que ce problème n'a pas été abordé avec M. Rumley, mais il prend note de cette pertinente remarque et en fera part à l'architecte précité.

M. Pierre-Alain Epars interpelle M. Michel Girod, Municipal, au sujet de la future zone « 20 km/h » située devant l'école. Bien qu'il reconnaisse que le parage des véhicules des parents qui déposent leurs enfants devant le Collège soit un problème, il craint que, du fait que les piétons deviendraient prioritaires sur ce tronçon, cette solution n'aiderait pas les enfants à être sensibilisés aux dangers de la route.

M. Michel Girod, Municipal, précise qu'il s'agit pour l'instant d'une étude et que de nombreux paramètres doivent encore être analysés. Il prend bonne note de cette remarque.

M. Christian Martinetti trouve dommageable que la Municipalité, dans ses communications au Conseil, demande aux Conseillères et Conseillers de se référer au journal le « Cancanier ».

Les informations du « Cancanier » s'adressent à toute la population. La secrétaire du Conseil ne devrait pas devoir noter dans le procès-verbal de la séance : « se référer au Cancanier ».

M. Yves Jauner, Municipal, précise que pour les noms des jubilaires, il agit ainsi par gain de temps. Il prend note et procédera selon cette demande lors de la prochaine séance du Conseil.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Présidente, clôt la discussion.

Elle remercie la Municipalité pour ces informations et passe à la lecture de l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité et sera suivi tel quel.

1. Information Municipale n° 3-2008 concernant la conduite d'eau potable Venoge Parc.

Mme I. Gay-Crosier, Présidente, demande à l'assemblée si une Conseillère ou un Conseiller désire la lecture de ce document ? Tel n'est pas le cas.

Elle ouvre ensuite la discussion en rappelant que chacune et chacun a reçu ce document pour information et qu'il ne sera donc pas soumis au vote.

M. Thierry Burnat demande à M. Frédy Mast, Municipal, si le plan des bornes hydrantes établi 18 mois auparavant restera en cours au vu du nouveau plan ?

M. Frédy Mast, Municipal, répond qu'il y a bien une modification du tracé de la conduite, ce qui pourrait aussi amener une modification de l'emplacement des bornes. Actuellement, il n'a pas d'informations à ce sujet.

Pour rappel, dans le préavis n° 16-2007, la Municipalité informait les membres du Conseil communal des travaux à entreprendre sur le site de Venoge Parc concernant le déplacement de la conduite d'eau potable et la modification du réseau pour la défense incendie.

Pour différentes raisons, la réalisation de cette voie industrielle a pris beaucoup de retard. La défense incendie du site n'est pas assurée de manière optimale.

Pour pouvoir commencer le travail le plus tôt possible et utiliser le crédit accordé en 2007, trois étapes ont été retenues :

- Travaux entrepris dès la station de pompage, passage sous la Venoge et continuation par le chemin forestier (rive droite), soit sur le territoire de Cossonay.
- Continuation des travaux, retour sur site « Venoge Parc » par le pont appelé « de la Romande Energie »
- Modification de la conduite Station de pompage – réservoir de l'Aloëttaz, raccordement aux travaux déjà exécutés.

Pour ces deux derniers points, un préavis sera présenté au Conseil communal en temps opportun.

2. Information Municipale n° 4-2008 concernant l'avancement de la modification du « PPA Les Câbleries »

Mme I. Gay-Crosier, Présidente, demande à l'assemblée si une Conseillère ou un Conseiller désire la lecture de ce document ? Tel n'est pas le cas.

Elle ouvre ensuite la discussion en rappelant que chacune et chacun a reçu ce document pour information et que celui-ci ne sera donc pas soumis au vote.

Aucune remarque n'est formulée concernant cette information.

Petit rappel des faits :

Le « PPA Les Câbleries » a été adopté le 15 juillet 2005 par le Département. En octobre 2006 un promoteur et un bureau d'architecte ont présenté à la Municipalité un projet pour la création d'un bâtiment multifonctionnel.

Durant l'année 2007, le projet a été présenté à nos voisins de Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars et Cossonay.

Il a fallu également intégrer l'arrivée de Planzer, non prévue lors de l'élaboration du projet.

Le 9 juillet 2008 a eu lieu à Penthalaz, une séance convoquée par le SDT (Service du Développement du Territoire), en présence de 22 personnes dont M. le Préfet Marc-Etienne Piot, ainsi que M. André Marendaz.

L'essentiel de cette réunion était orienté sur le résultat de l'examen préalable et les points principaux traités étaient :

- Interface de la gare de Cossonay - réflexion régionale
- Besoins liés au P+R
- Gare routière
- Accès piétonniers
- Capacité du giratoire
- Programme lié au projet et stationnement
- Application liée au PAC Venoge

Actuellement l'urbaniste, l'architecte et les ingénieurs planchent sur les modifications, sur l'élaboration de documents complémentaires à fournir et sur l'étude complémentaire de la capacité du giratoire exigés par le SDT.

La Municipalité s'est réengagée pour une étude plus globale du quartier de Cossonay-Gare (schéma directeur).

Le promoteur et les propriétaires du terrain ainsi que le maître d'ouvrage sont arrivés à un accord pour le prolongement du délai.

3. Rapport de la Municipalité n° 2008-01 suite au postulat du 6 septembre 2007 concernant la modification de l'appellation de la Gare CFF Cossonay-Gare.

La Présidente rappelle que chaque Conseillère et chaque Conseiller a reçu ce rapport pour l'étudier lors de la séance de préparation.

Mme Isabelle Gay-Crosier ouvre la discussion en précisant que la Commission chargée de l'étude de cet objet se réunira le 8 octobre 2008.

La parole n'est pas demandée.

Voici quelques extraits de ce rapport :

« Après avoir pris connaissance du postulat, la Municipalité a décidé d'approuver les arguments évoqués. Elle a informé la direction des CFF que le conseil général proteste unanimement contre la suppression du mot « Penthalaz » dans la désignation de la gare.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Commune n'est plus attachée au district de Cossonay mais à celui du Gros-de-Vaud, alors que Cossonay-Ville se trouve aujourd'hui dans le district de Morges et n'est plus chef-lieu de district.

Financièrement parlant, tous les frais inhérents à la Gare incombent à la Commune.

Concernant les coûts qu'engendrerait cette démarche, aucun budget n'a été établi, mais pour les CFF, l'estimation s'élève Fr. 40'000.00.

Il faut préciser que si les membres du Conseil communal acceptent le changement du nom de la Gare, une négociation devra être entreprise avec la Municipalité de Cossonay, eu égard aux relations de bon voisinage. »

4. Rapport de la Commission d'étude du service communal de distribution d'eau concernant le règlement y relatif (préavis n° 37- 2008)

M. Gilbert Python, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
Mme Isabelle Gay-Crosier, Présidente, ouvre la discussion.

Mme Sylvette Grandchamp s'interroge sur l'annexe au règlement sur la distribution de l'eau 2008. Pourquoi ne pas plutôt nommer celle-ci « information » étant donné que les membres du Conseil communal n'ont pas à se prononcer sur les tarifs du prix de l'eau établis par la Municipalité ?

M. Frédy Mast, Municipal, signale qu'en effet les tarifs ne sont pas soumis au vote des membres du Conseil en revanche, ils seront annexés au règlement sur la distribution de l'eau.

Les tarifs ne font pas partie du règlement du fait que, en cas de changement de prix, cela nécessiterait de soumettre au Conseil communal un nouveau règlement.

M. Daniel Traini souhaite faire une remarque à la Municipalité concernant le surplus du forfait de 150 m3 facturé à Fr. 3.-- le m3. Il aurait trouvé judicieux d'avoir une étape intermédiaire à environ Fr. 2.50 sur les 100 m3 suivants. Il lui paraît en effet excessif de passer de Fr.1.20 à Fr. 3.-- le m3 en une seule fois.

M. Jean-Louis Dupuis demande à la Municipalité si toutes les communes travaillent avec ce système de concession d'eau et s'il ne serait pas plus logique de taxer les consommateurs sur leur propre consommation ?

M. Frédy Mast, Municipal, répond que la concession d'eau de Penthaz existe depuis longtemps. Qu'en effet, une minorité de ménage ne consomme pas la totalité des 150 m3 facturés par année. Jusqu'à la fin de l'année 2007, le surplus du forfait était facturé au même prix que l'eau courante. Le prix du surplus a été augmenté également dans le but de sensibiliser les gens à économiser l'eau. A vrai dire, toutes les communes ne possèdent pas de concession, c'est le cas notamment à Penthaz.

M. Jean-Claude Andrey apporte une précision en signalant aux personnes qui possèdent un immeuble de plusieurs appartements, qu'il s'agit de 150 m3 d'eau par appartement et non par immeuble.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis N° 37 - 2008, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

D é c i d e

- d'approuver les dispositions du nouveau règlement sur la distribution de l'eau.

Ce règlement entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat, respectivement par la Cheffe du Département concerné.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Rapport de la Commission des finances relatif à l'arrêté d'imposition 2009 (préavis n° 38– 2008)

M. Stéphane Zürcher, rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances relatif à l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Gilles Rochat fait remarquer qu'au point n° 3 de ce rapport, relatif à la LAJE, le montant de Fr. 19'387.—ne représente pas la cotisation par habitants mais bien pour la totalité de la population. Le point n° 3 dudit rapport sera corrigé en ce sens.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis N° 38 - 2008, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

D é c i d e

d'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour l'année 2009 :

De maintenir le taux d'imposition à 77,0 % de l'impôt cantonal de base pour :

- l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers,
- l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales,
- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Et de maintenir également tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition pour l'année 2009.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Propositions individuelles.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Présidente, prend la parole et donne les informations suivantes :

- le prochain scrutin aura lieu le dimanche 30 novembre 2008 ; il comportera 3 objets cantonaux, 5 objets fédéraux et une élection complémentaire à la Municipalité de Penthaz.
- une demande a été faite à Mme Sylvie Monnier, secrétaire municipale, pour que les adresses e-mail de la Présidente du Conseil et de la secrétaire apparaissent sur le site de la Commune, sous la rubrique « autorités/Conseil communal, bureau ».

La Présidente procède ensuite à la nomination de la Commission pour le columbarium. Elle attend les propositions des présidents de groupes.

M. A. Marendaz propose pour le groupe PSSV, Mme Dominique von der Mühl, M. Jean-Louis Dupuis et M. Joël Cavat.

M. E. Joseph propose pour le GIP, Mme Sylvette Grandchamp et M. Eric Joseph
 M. G. Rochat propose pour le groupe radical-libéral, M. Pierre-Yves Dénéréaz et M. Roland Jaeger

Les propositions pour cette Commission sont soumises au vote.

Résultats du vote : ces membres sont élus à l'unanimité.

Mme Delphine Probst désirerait connaître le nombre de Conseillères et Conseillers présents lors de ce Conseil ?

Mme Isabelle Gay-Crosier, Présidente, annonce que 42 membres sont présents et que le quorum est atteint.

M. Bernard Murisier revient sur le sujet du changement des compteurs d'eau. Lors du précédent Conseil, il avait été expliqué que ces compteurs possédaient une pile auto rechargeable avec une grande durée de vie. Dans le courrier reçu en tant que propriétaire, M. B. Murisier constate qu'il est écrit que ces piles sont au Lithium et que leur durée de vie est de 15 ans selon l'environnement. Après quelques recherches, il s'aperçoit que ces piles sont non rechargeables et qu'il faudra changer la totalité du module. Ces coûts ont-ils été pris en compte lors de l'estimation qui a été faite ?

M. Frédy Mast, Municipal, répond qu'effectivement ces coûts ont été pris en compte et qu'il faudra envisager le changement du module chaque 15 ans. C'est pour cette raison que le prix des compteurs va subir une petite augmentation

M. B. Murisier demande qui fixe les règles de la circulation à l'intérieur de la déchetterie et si la Municipalité est au courant que depuis quelques temps, il est interdit de s'approcher des bennes avec un véhicule ?

M. Yvan Rochat, Municipal, informe qu'il s'agit de Valorsa, en collaboration avec les trois municipaux des communes concernées, respectivement Gollion, Penthas et Penthaz, qui prennent les décisions concernant la déchetterie. Effectivement, des interdictions de stationner ont été placées devant les boxes, ceci suite à quelques embrouilles avec certains utilisateurs de la déchetterie.

M. B. Murisier remercie M. Y. Rochat pour ces explications et propose de mettre l'interdiction de stationner après la benne à gravats.

M. Y. Rochat prend note de cette remarque.

M. Stéphane Zürcher ne comprend pas pourquoi des contraintes ont été mises en place par rapport aux véhicules, puisque cette déchetterie est normalement étudiée pour s'y rendre en voiture.

Concernant la pose des panneaux à l'entrée du village de Penthaz et le changement du nom de la Gare, M. François Bachmann demande si la discussion proposée par la commune de Cossonay, avec toutes les parties intéressées avait eu lieu et si les membres du Conseil Communal seraient tenus au courant de l'avancée du dossier ?

Mme Isabelle Hautier Charroton, Syndique, prend la parole pour annoncer que le dossier est en cours, un avis de droit a été demandé ; la municipalité est dans l'attente de la réponse. Le Conseil communal sera informé en temps voulu de l'évolution du projet.

M. Pierre-Alain Epars aimerait revenir sur l'annexe au règlement de la distribution d'eau, soit les tarifs. En effet, il constate que le prix de l'eau va quasiment doubler, ce qui l'interpelle quelque peu.

Personnellement il trouve, qu'à moyen terme, les calculs de la Municipalité sont un peu pessimistes quand au coût de l'eau.

Si on y ajoute les Fr. 0.38 de taxe pour l'entretien du collecteur eaux claires - eaux usées, cette taxe représente également une augmentation du prix de l'eau.

Finalement, M. P.-A. Epars conclut en disant qu'il a l'impression que le prix de l'eau va « rapporter » à la Bourse communale.

M. Frédy Mast, Municipal, donne les informations suivantes concernant le prix de l'eau :

A l'époque, le Conseil communal a accepté la possibilité de payer jusqu'à Fr. 0.50 la taxe pour l'entretien des canalisations des eaux usées.

Une étude a été menée en collaboration avec le bureau « rlj » sur la plupart des échéances en vue (changement des conduites, entretien des réservoirs, etc) et afin que la Commune ne fasse ni bénéfice, ni perte sur le prix de l'eau, il avait été prévu de faire payer Fr. 1.60/m³ aux consommateurs.

L'augmentation de la population donc plus de rentrées d'argent, permet pour, pour l'instant, de ne payer que Fr. 1.20/m3.

En résumé, la taxe pour les eaux usées n'augmente pas et pour l'eau potable, Fr. 1.20/m3 paraît suffisant.

M. Pierre-Alain Epars remercie M. F. Mast pour ces précisions et fait remarquer à la Municipalité que, concernant les factures d'eau, il est bien noté : « entretien des canalisations EU-EC » pour eaux usées et eaux claires, ce qui n'est pas correct.

Il ajoute qu'il était quelque peu inquiet suite à la reprise du réseau d'eau sur le site de Venoge Parc par la Commune. En effet, il craignait que les petits consommateurs que nous sommes ne doivent payer pour réparer ce réseau d'eau qui est à refaire.

Mme la Syndique précise que cette augmentation du prix de l'eau est aussi liée aux investissements futurs (rénovation et mise en conformité du réservoir des Charrières, de celui de l'Aloëttaz, des différentes conduites). Elle rappelle que le Conseil communal a accepté le « PPA des Câbleries » en 2001 et que dans ce PPA figuraient le réseau d'eau et la défense incendie à la charge de la Commune.

M. Eric Joseph demande si le dépôt des listes, concernant l'éventuelle élection d'un nouveau Municipal, était bien fixé au 20 octobre à 12h00 ?

Mme Isabelle Gay-Crosier, Présidente, confirme qu'il s'agit bien du 20 octobre 2008 à 12h00 au greffe municipal pour le 1^{er} tour et, si deuxième tour il devait y avoir, le dépôt des listes est fixé au 2 décembre 2008 à 12h00.

Elle termine ce Conseil en s'adressant tout particulièrement à M. Michel Girod, Municipal, pour lui dire combien vive a été sa déception et sa tristesse lorsqu'elle a appris sa démission. Mais elle le remercie pour son travail accompli à la Municipalité et elle lui souhaite, du fond du cœur, le meilleur pour son avenir professionnel et personnel.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Présidente, rappelle la prochaine séance du Conseil le 8 décembre 2008. La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 21h35

La Présidente

La secrétaire

Isabelle Gay-Crosier

Claudine Martin